

DÉPARTEMENT de VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



MAIRIE
DE
VILLE DIEU
84110

**PV valant compte-rendu
du Conseil Municipal
du 30 juin 2021**

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
22/06/2021	22/06/2021	14	11	3

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin 2021, à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Joël BOUFFIES, maire.

Présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Carole ARAQUE –M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER -Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE- Mme Roselyne GIRAUDEL- Mme Agnès BRUNET- M. Jean-Laurent MACABET- Mme Anna MARTINEZ -M. Thierry TARDIEU -M. Etienne RENET.

Absents ayant donné procuration :

Mme Bérengère Favier donne procuration à Mme Laurence de Moustier

M Philippe Capocci donne procuration à M. Jonathan Fauque à compter de 20h18

Mme Carole Araqué donne procuration à M. Jonathan Fauque à compter de 20h58

Absents :

Mme Ghislaine Boustié

Mme Rosy Giraudel est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en expliquant que M. Philippe Capocci souhaite prendre la parole en début de séance car il ne pourra assister à son ensemble. Le conseil municipal en convient.

Aussi, le président de la commission Festivités, Jeunesse et Sports présente les deux points suivants au sujet desquels il souhaite connaître la position du CM :

- 1- Le programme des festivités pour cet été engendre un budget plus important que prévu et le Comité des fêtes sera peut être amené à solliciter de la commune une nouvelle subvention. Après avoir détaillé les coûts des différentes animations et les dépassements sur le budget initial, il est constaté que la trésorerie du Comité des Fêtes lui permet de faire face aux engagements pris. En cas de recettes insuffisantes lui permettant de poursuivre son programme d'animation annuelle, la situation sera alors abordée en réunion d'adjoints, puis en conseil municipal.

Avis favorable du Conseil Municipal

M Le Maire annonce que le nouvel arrêté préfectoral de ce jour vient restreindre les organisations des manifestations festives et notamment la tenue des buvettes. La prise de boissons ne pourra se faire que de manière assise. Aussi, considérant ces nouvelles mesures sanitaires, M. le Maire annonce que cela va restreindre fortement la tenue des festivités estivales. M. Philippe Capocci s'interroge sur le maintien du programme du 14 juillet et la rentabilité pour le comité des fêtes si les buvettes ne peuvent générer de recettes.

2- La sécurisation de l'espace de jeux Gustave Daladier :

- M. Philippe Capocci évoque les devis d'un système de borne escamotable à l'entrée du parc pour gérer l'ouverture du parc au public et réguler les heures de fréquentation du site. Deux devis sont discutés et celui d'environ 11 500 euros HT est intéressant. Il convient de faire chiffrer les travaux de voirie et d'enrochement pour connaître le coût global de l'opération
- Pour ce qui est des caméras de vidéo-protection, deux devis sont présentés. Les entreprises sont de Vaison-La-Romaine pour faciliter les interventions et la maintenance du système. Il s'agit d'implanter 4 caméras qui quadrilleront l'ensemble de l'aire de jeux et les accès au terrain.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce plan de sécurisation de l'aire Gustave Daladier et le soumet au vote. Il est entendu que la secrétaire générale se renseignera sur les subventions possibles et souhaite contacter la préfecture pour en vérifier l'éligibilité.

Votes : 1 voie « contre », 1 « abstention » et 11 « pour »

M. Philippe Capocci quitte à la séance à 20h18.

M. Le Maire reprend le cours de la séance en évoquant les problèmes d'incivilités qui continuent de marquer le village. Il explique que le cimetière a été l'objet de dégradations et d'une profanation d'une urne cinéraire. Les gendarmes ont été saisis par un dépôt de plainte de la famille et des auditions de jeunes villadéens ont eu lieu. L'affaire a basculé au pénal. Si M. le Maire salue la rapidité de la prise en charge par la gendarmerie, il souligne également la disponibilité du chef de la brigade de Malaucène-Vaison qui se propose d'intervenir auprès la presse à ce sujet. Les jeunes mineurs ont été identifiés.

M. le Maire confirme à l'assemblée que chaque dégradation ou incivilité fera l'objet d'un dépôt de plaintes systématique. Il a également demandé à ce que les patrouilles soient plus fréquentes et notamment au skate-park en soirée puisque c'est un lieu de trafic et de fêtes clandestines.

M. Thierry Tardieu demande s'il est possible d'établir un chiffrage des réparations de toutes ces dégradations pour que cela soit évoqué au moment du budget annuel. M. le Maire valide cette proposition.

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances du 31 mai 2021 et du 17 juin 2021,
- Décisions municipales
- Délibération approuvant la demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux du groupe scolaire,
- Délibération approuvant la révision des tarifs du CLAE et de la restauration scolaire,
- Délibération approuvant la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique non titulaire à temps non complet,
- Délibération attribuant une subvention supplémentaire au comité des fêtes : débat en séance et présentation de la demande avec argumentation par le président du comité des fêtes
- Commissions :
 - Suivi de la feuille de route et tour de table

- Dossier de la cité médiévale

- Questions diverses
- Agenda

I°/ Approbation des procès-verbaux des séances du 31 mai 2021 et du 17 juin 2021.

M. Thierry Tardieu souhaite qu'il soit porté « absent excusé » au PV du 17/06/2021 et non « absent ». La modification sera prise en compte.

Votes « favorable » à l'unanimité

II°/ Décisions municipales

Droit de préemption : M Le Maire a signé les DIA (Déclarations d'Intention d'Alliéner) suivantes sans faire valoir le droit de préemption de la commune:

- DIA 8414621N0003 : HECTARE 08.06.2021 (lot clos sous le château)
- DIA 8414621N0004 : Le coustias 08.06.2021
- DIA 8414621N0005 : HECTARE 10.06.2021 (lot clos sous le château)
- DIA 8414621N0006 : HECTARE 16.06.2021 (lot clos sous le château)
- DIA 8414621N0007 : HECTARE 16.06.2021 (lot clos sous le château)
- DIA 8414621N0008 : HECTARE 16.06.2021 (lot clos sous le château)
- DIA 8414621N0009 : HECTARE 16.06.2021 (lot clos sous le château)

III°/ Délibération approuvant la demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux du groupe scolaire.

Monsieur le Maire demande à Mme Sandrine SAEZ, secrétaire générale, d'exposer ce projet de délibération. Elle rappelle à l'assemblée le dossier déjà approuvé par le conseil municipal concernant la demande de subvention « DSIL 2021 » pour la rénovation thermique et mise aux normes des bâtiments publics de l'école communale et de l'immeuble dit « la maison de Paulette ».

Or, ce dossier n'ayant pas été retenu par la Préfecture au titre de la DSIL, il est néanmoins possible de solliciter la DETR avec ce dossier de rénovation thermique du groupe scolaire. Cet appel à projet permet de solliciter un taux de 20 à 45 % pour les "projets présentant une dimension de développement durable et de protection de l'environnement".

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
Travaux			DETR	9 511,10 €	45%
Ecole Daniel Cordier- Espace CLAE- salle de motricité					

Changement des menuiseries - salle de motricité	12 524,70 €				
installation de système de pompe à chaleur	6 486,00 €		S/total aides publiques Etat (HT)	9 511,10 €	45%
Sécurisation du réseau électrique	1 429,00 €				
Etudes et diagnostics	150,00 €				
Imprévus	546,08		S/total autres aides publiques (HT)		
			Autofinancement	11 624,68 €	55%
			S/total autofinancement (HT)	11 624,68 €	55%
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	21 135,78 €		TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	21 135,78 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation thermique de la salle de motricité du groupe scolaire.
 - Approuve le plan de financement ainsi présenté pour un coût total des travaux d'un montant de 21 135.78 € HT.
 - Sollicite au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, une subvention d'un montant de 9 511.10 €, conditionnant la réalisation des travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

Votes « favorable » à l'unanimité

IV° / Délibération approuvant la révision des tarifs du CLAE et de la restauration scolaire

Mme Rosy Giraudel rappelle le travail de la commission des affaires scolaires concernant les évolutions des tarifs des prestations de restauration scolaire et de garderie les matins et soirs.

Aussi, les tarifs de garderie du centre de loisir associé à l'école (CLAE) sont inchangés depuis la délibération d'octobre 2009.

Le prix d'un ticket est de :

- 1.15 euros pour chaque temps de garderie du matin ou du soir, ou bien 1.25 euros selon le quotient familial.

Pour ce qui est des tarifs de cantine, les délibérations de juillet 2018 ont fixé le prix du ticket de cantine à 2,90 € et en juillet 2020, la mise en place de la tarification des enfants bénéficiant d'un PAI (Plan Alimentaire Individualisé).

Lors de la réunion du 07 juin 2021, la commission des Affaires scolaires a validé la majoration des tarifs de la garderie en créant :

- un tarif de garderie du matin, à 1.25 euros
- un tarif de garderie du soir à 1.60 euros.

De plus, elle explique qu'en septembre 2020, la commune s'est dotée du service numérique « portail famille » permettant la réservation et l'achat « en ligne » des prestations cantine et garderie.

Cependant, après une année scolaire d'utilisation, le constat met en avant le fait que certains parents ne respectent pas les délais impartis.

Aussi, afin d'inciter les parents à respecter l'obligation de réservation des repas au plus tard le jeudi soir, pour la semaine suivante, la commission des affaires scolaires propose d'appliquer un tarif majoré de 50% sur le prix du ticket repas, le portant à 4,35€.

En effet, le rajout des enfants inscrits en dernière minute, ou non inscrit, pose de réelles difficultés dans la gestion quotidienne des présences et des commandes de fournitures nécessaires à la confection des repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2021:

Service	tarifs	Non inscrit ou délai dépassé (majoration de 50%)
Garderie du matin	1.25 euros	
Garderie du soir	1.60 euros	
Ticket repas élève	2.90 euros	4.35 euros
Ticket repas PAI	1.45 euros	
Ticket repas adulte	5.80 euros	

Votes « favorable » à l'unanimité

V°/ Délibération approuvant la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique non titulaire à temps non complet,

M. Etienne Renet rappelle au conseil municipal le départ à la retraite de Mme Martine Fauque ce 1^{er} aout 2021. Il est nécessaire de pallier à son remplacement à compter du 1^{er} septembre 2021 au service des affaires scolaires pour effectuer les missions suivantes:

- Participer au service de la restauration collective,
- Assurer la surveillance et l'animation de la garderie
- Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux de l'école communale

Le temps de travail affecté à ce poste ayant été modifié, il convient dans un premier temps de vérifier par le biais d'un contrat à durée déterminée le bon fonctionnement du service sur 4 mois.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal d'approuver la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent de service de restauration scolaire et d'entretien et d'animation du CLAE.

Le temps de travail de l'agent sera annualisé et la durée hebdomadaire du poste correspond à 16.84/35^{ème}. Le temps de travail sera de 20h00 hebdomadaires les semaines d'école. La rémunération correspond au 1^{er} échelon du grade.

L'offre d'emploi est parue sur le site de Pôle Emploi et sur le site de l'Emploi territorial. Des entretiens de recrutements auront lieu le 19 juillet prochain.

Votes « favorable » à l'unanimité

VI°/COMMISSIONS

- Commission urbanisme

Rapporteur : Mme Carole Araqué.

La présidente de la commission présente les demandes d'autorisations d'urbanisme ci-dessous :

- **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- PC 8414621N0004 : dépôt le 03.06.2021 construction villa individuelle avec garage lot Clos sous le Château. En cours
- PC 8414621N0005 : dépôt le 09.06.2021 construction villa individuelle avec garage lot Clos sous le Château. En cours
- PC 8414621N0006 : dépôt le 22.06.2021 construction villa individuelle avec garage lot Clos sous le Château. En cours
- PC 8414621N0007 : dépôt le 29.06.2021 extension habitation et modification piscine chemin saint-claude. En cours

- **DECLARATION PREALABLE**

- DP 8414621N0006 : dépôt le 20.04.2021 quartier la Lèbre Construction piscine + abri ACCORDE LE 10.06.2021
- DP 8414621N0007 : dépôt le 28.04.2021 Plan de Mirabel ceinture béton sur hangar + rehausse toiture+ modification ouverture ACCORDE LE 14.06.2021
- DP 8414621N0011 : dépôt le 25.05.2021 construction mur de clôture. ACCORDE LE 14.06.2021
- DP 8414621N0012 : dépôt le 27.05.2021 construction d'un abri de jardin de 6m² en bois. ACCORDE LE 23.06.2021
- DP 8414621N0013 : dépôt le 08/06/2021 : isolation par l'extérieur, ravalement façade et changement menuiseries. ACCORDE LE 29.06.2021
- DP 8414621N0014 : dépôt le 08/06/2021, pose de panneaux solaire en toiture route de Vaison. ACCORDE LE 29.06.2021
- DP 8414621N0015 : dépôt le 15/06/2021 ravalement de façade rue des Espérants . EN COURS
- DP 8414621N0016 : dépôt le 16/06/2021 changement de destination d'un garage en commerce. Rue des Ecoles. EN COURS dossier attaché à l'AT 8414621N0001. ERP.

- **CERTIFICAT D'URBANISME**

- CU 8414621N0004 : dépôt le 03.06.2021 Maître Vincent GERAUD information parcelles Derrière le château, ACCORDE LE 23.06.2021

- **PLU** : 3 cabinets ont été sollicités et des entretiens de présentation sont planifiés en juillet.
- **Lotissement Clos sous le château** : des discussions avec le lotisseur sont en cours concernant le réseau des eaux usées. La société Hectare a soulevé un problème de réseau vétuste. Cependant, la précédente mandature avait diligenté en 2019 l'entreprise « Vaison assainissement » pour vérifier l'état de l'assainissement sur ce tronçon, avant le début de tous travaux. La commission a ainsi pu apporter la preuve qu'au début de chantier, l'état des canalisations était satisfaisant. La présidente a demandé à ce que soit modifié le compte-rendu dans ce sens. M. Le Maire salue la prévenance de la précédente municipalité qui a pris les dispositions pour que le démarrage du chantier soit « sécurisé ».
- **La communauté de communes Vaison-Ventoux** va apporter son soutien aux communes dans la démarche du Programme Local de l'Habitat. Il y aura la possibilité de solliciter des aides pour la réfection et la rénovation thermiques des habitations qui auront été répertoriées.

M Le Maire ajoute que la CCVV voit son SCOT « attaqué » et que l'élaboration du PLU cristallisera sûrement des tensions à l'échelle communale.

Mme Carole Araqué quitte la séance à 20h58 en donnant son pouvoir à M. Jonathan Fauque.

- Affaires générales, finances et RH

Rapporteur Etienne Renet :

- Situation financière : état satisfaisant avec le dernier solde relevé: + 247 984.36€
- Plan Communal de Sauvegarde : dans le cadre de la réactualisation du document, Mme Sandrine Saez, secrétaire générale, a terminé la vérification du document mis à jour, suite à l'intervention de l'association CYPRES. L'arrêté municipal approuvant cette mise à jour générale du PCS a pu être signé et le PCS sera consultable en mairie dès qu'il sera relié.
- Gestion cimetière : le secrétariat a fait une formation et un travail de récolement sera fait cet automne. Cela représente une importante collecte de données et de saisies.
- L'accès à la fibre : le conseil départemental de Vaucluse a alerté la commune sur le fait que 299 habitations ne sont pas ou mal renseignées dans la base de données du Département. Mme Sophie Hessedenz, assistante administrative en charge de l'urbanisme, aidée de Mme Laurence de Moustier ont commencé à relever les informations du cadastre et le listing des adresses pour saisir l'ensemble des coordonnées. Le dossier sera envoyé avant la mi-juillet.
- Commission voirie et sources

Rapporteur : M. Jean-Laurent Macabet

- Les sources : l'entreprise Teyssier a terminé le chantier de rénovation des 140 mètres linéaires de canalisation des sources en contrebas de la salle Garcia. Un changement de purge a également été fait. Cela n'a malheureusement pas suffi à rétablir l'écoulement de la source. Grâce aux connaissances de M. Marc Estivalet et de M. Maxime Roux, la déperdition a pu être localisée sur le tronçon entre la Ramade et le monument aux morts. Cela représente 120 mètres à changer. En attendant d'avoir le budget pour ces travaux, d'autres actions vont être tentées : une injection d'air comprimé pour déboucher le circuit entre le lavoir de la Ramade et la fontaine de la place sera réalisée par M. Jean Laurent Macabet et l'étanchéité du regard chemin de Saint Claude. Cela permettra à la commune d'économiser la somme de 5000 euros provisionnée sur le budget 2021. L'intervention d'un plombier reste nécessaire pour les changements de vannes et la commune est dans l'attente d'un devis actualisé.
- M. le Maire salue encore l'implication de M. Marc Estivalet auprès des communes et notamment Villedieu. Il a accompli un travail de recensement technique très impressionnant. En réalisant des plans, les schémas des réseaux, l'historique des réparations effectuées accompagnés de photos, il participe considérablement au maintien du réseau des sources sur le territoire. Il conviendrait d'organiser une soirée publique à l'automne au cours de laquelle M. Marc Estivalet pourrait intervenir et présenter ces travaux.
- Plan de circulation et stationnement : M. Jean -Laurent Macabet présente les avancées de la commission Voirie qui s'est réunie ce 29 juin dernier en présence des responsables de l'agence routière départementale. Ce projet pourrait être phasé de la façon suivante sur les prochaines années:
 - Phase 1 : montée du Connier : voie en sens unique et réalisation d'un chemin piétonnier permettant aux habitants des lotissements du Connier et du Clos sous le château de se déplacer

en sécurité. L'obtention de subventions est possible (amendes de police) et M. Le Maire annonce qu'un conseil municipal aura lieu en juillet pour délibérer à ce sujet.

- Phase 2 : route de la Croix de Granier et intersection chemin du Devès : projet de réalisation d'un plateau traversant pour ralentir le flux routier et sécuriser le croisement.
- Phase 3 : l'intersection située rue des Sources et chemin du Connier fait également l'objet d'une étude par le cabinet Eskis dans le cadre de la rénovation de la cité médiévale. Dans l'attente des conclusions du bureau d'études, l'agence routière réfléchit à un système de ralentisseur ou de petit rond-point pour casser la vitesse des véhicules mais aussi signifier l'entrée dans le cœur du village.

M le Maire ajoute que 2 arceaux ont été installés devant la maison de Paulette afin de réguler le stationnement les mercredi et dimanche soir avec les « food-trucks ».

- La question du stationnement estival reste d'actualité. La mairie va formaliser de nouvelles places de parking au niveau de la salle des fêtes, dans le prolongement des stationnements existants d'ici ces prochains jours.
- L'achat du terrain chemin du Devès est toujours en cours et constituera une réserve foncière pour la commune. Il est question de solliciter les propriétaires de terrains voisins ou aux entrées du village pour proposer des stationnements temporaires pour les deux mois d'été. M. Jonathan Fauque se propose de contacter les propriétaires.
- Le parking de la cour de l'école va être installé à partir du 7 juillet prochain pour les habitants du centre-village. De nombreuses candidatures ont été réceptionnées. M. le Maire explique que le personnel communal va bénéficier de deux emplacements (un pour le service administratif et un pour le service technique), ce qui libèrera des places de stationnement dans le village. Par ailleurs, la gérante de la boulangerie aura également un accès gracieux puisqu'un emplacement réservé est prévu dans son bail commercial. Cela permettra également de libérer un stationnement dans le centre village.

Votes « favorable » à l'unanimité

M. Thierry Tardieu demande à ce que les recettes du parking soient versées au compte de l'école.

- Commission économie et travaux

Rapporteur : M Jonathan Fauque

- Maison de Paulette : le président de la commission annonce que M. Bouchicha a bien ouvert la maison de l'artisanat et de la culture au rez-de-chaussée de la « maison de Paulette ». L'installation des arceaux de stationnement va rendre plus visible le lieu et empêcher le stationnement sauvage.
- Suite à la réussite du marché des petits producteurs organisé par France Bleu le 19 juin dernier, une animation « Festibus » portée par France Bleu Vaucluse le 21/07/2021 aura lieu en fin de journée sur la place de Villedieu. Cela sera l'occasion de mettre les vins du cru à l'honneur grâce à Interhôte.
- Occupation du domaine public (ODP): pour la saison 2021, il convenait d'attendre les décisions d'implantation des terrasses des restaurants La Remise et le Bistrot pour évaluer la superficie des terrasses et délibérer pour les redevances.
Aussi, les métrés portent à 86 m2 la terrasse de la Remise et à 92 m2 celle du Bistrot contre 82 m2 initialement. La délibération n° 18-2018 du 23 avril 2018 avait validé une redevance de 1250 euros annuelle pour l'occupation du domaine public pour les deux restaurateurs qui occupaient alors 82m2 de terrasse respectivement.

Aussi, prenant en compte la situation sanitaire existante et les aléas économiques que connaissent les commerçants et notamment les restaurateurs, M. le Maire et M. Jonathan Fauque proposent de ne pas hausser la redevance d'ODP pour 2021 même s'il y a une augmentation des surfaces de terrasse permettant la réception de convives supplémentaires.

Après délibération, le conseil municipal valide la redevance à 1250 euros pour les deux restaurateurs.

**Votes : 1 voix « abstention »
12 voix « favorable »**

- **Activités économiques** : 2 sociétés sont à la recherche de locaux : M. Azoulay (Restaurant Le Bistrot) pour relocaliser son activité de créations de bocaux « Bokal » à Villedieu et Malt Brothers pour développer leur activité de brasseurs. Les élus sont soucieux de trouver des emplacements pour ces entreprises locales.
- **Commission des Affaires scolaires**

Rapporteur : Mme Rosy Giraudel

- **Conseil d'école** : le dernier de l'année a eu lieu date du 29/06/2021. Suite aux mutations des trois professeurs des écoles, Mme Rosy Giraudel a déjà rencontré une nouvelle institutrice.
- **Pour ce qui est des inscriptions pour la rentrée de septembre 2021**, il y aura 21 élèves en maternelle, 17 en cycle 2 (CP-Ce1 et Ce2) et 21 en cycle 3 (Cm1 et Cm2) portant l'effectif total à 59 enfants.
- **Concours « Ecole Fleurie »** : la visite du jury s'est déroulée ce 11 juin dernier en présence de Mme Mireille Dieu, représentante de la fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN). Il s'agit d'un projet d'apprentissage par le jardinage et d'éducation au développement durable.
- **Remplacement des vélos en maternelle** : les achats sont prévus pour la prochaine rentrée scolaire et financés par la coopérative scolaire.
- **Commission Communication**

Rapporteur : Mme Laurence De Moustier

- **Comité consultatif** : les membres impliqués dans le projet d'embellissement du centre village ont découverts les travaux du cabinet ESKIS en présence des élus. L'intervenant a pu présenter un état des lieux et expliquer les divers axes envisagés. Un compte-rendu sera transmis aux participants puis au conseil municipal.
- **Dans le cadre de « la journée mondiale du nettoyage »** prévue le 19 septembre prochain, une action de ramassage des déchets pourrait être envisagée à Villedieu. La date est arrêtée au 16 octobre après-midi.
- **Présentation d'un projet privé de réalisation d'un livre et de vidéos concernant les anciens de Villedieu et la mémoire du village**. Les villadéens, initiateurs de ce projet, se sont rapprochés de M. Bernard Sorbier pour mener à bien ces travaux de collecte et de rédaction. Un premier devis avoisine les 5800 euros.

- Dépliant des festivités estivales réalisé et distribué aux administrés.
- Commission Affaires sociales

Rapporteur : Mme Anna Martinez

- Location communale : l'appartement au-dessus du café est donc remis à la location et la commission se réunira pour étudier les 3 candidatures.
- Espace rencontre Maison de Paulette : Mesdames Agnes Brunet, Anna Martinez et Marie Elise Martin vont investir le lieu à compter de la mi-septembre, à raison de 2 permanences hebdomadaires. Des besoins en matériel bureautique et informatique sont à étudier : ordinateur, téléphone, imprimante, bureau, sièges, canapé. L'objectif de ce « coin-échange chez Paulette » est de favoriser les échanges et la communication entre les villadéens, d'accueillir les nouveaux arrivants.
- Maison du bien-être : M le Maire demande à ce qu'un point soit fait lors de la rentrée de septembre.

M. le Maire rappelle que la nouvelle association sportive « Association Sports et Loisirs de Villedieu », réunissant le tennis, le skate-park et les Ringards, a transmis les documents de création de cette entité. La commune doit étudier la convention qui la lierait à cette association et convenir d'un rendez-vous pour la signature. Les tables et pergolas qui ont été achetées par l'association seront installées par le service technique à l'automne, lorsque le lieu bénéficiera du dispositif de surveillance adéquat.

Il est annoncé que pour des raisons de sécurité et de risques d'incendie, le barbecue du skate-park a été démoli. Il sera reconstruit à l'automne.

VII°/ Questions diverses

M. Claude Cellier demande à ce que la mairie investisse dans un nouveau porte-drapeau pour les commémorations. M. le maire donne un avis favorable et M Claude Cellier va s'enquérir des devis.

VIII°/Agenda

Prochain CM : 21 juillet 2021 à 17h30

La séance est levée à 23h00



Le Maire

Joël BOUFFIES